



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

2^{ème} arrondissement forestier Singine-Lac
2. Forstkreis Sense-See

Amselweg 6, Postfach 35, 1718 Rechthalten

T +41 26 305 75 10
www.fr.ch/walda

Commune de Mont-Vully

Mise à l'enquête publique

Conformément à l'article 16 de la loi du 30 mai 1990 sur les améliorations foncières (LAF), ainsi qu'à l'article 13 de la loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN) et à l'article 17 de son règlement d'exécution du 11 décembre 2001 (RFCN), le projet «Chablais – élargissement virage passage gare de Sugiez», le 2^{ème} arrondissement forestier, maître d'ouvrage, met à l'enquête publique du **12 avril au 13 mai 2024** un projet de

- > Rapport technique, y compris profil normal
- > Extrait de la carte nationale au 1:10'000
- > Plan de situation au 1:1'000
- > Plans de détails, 1:100

Le projet concerne un passage d'environ 45 mètres de longueur dans la zone forestière du Chablais - gare de Sugiez sur la commune de Mont-Vully. Le petit élargissement du virage permet d'assurer l'accès à la forêt pour les véhicules forestiers et les camions, à des buts d'exploitation forestière. Au total, 80 m³ de gravier seront posés.

Lieu d'enquête : Administration communale de Mont-Vully, Route Principale 65, 1786 Sugiez

Consultation : durant les heures d'ouverture du Secrétariat communal

Les oppositions doivent être adressées, par lettre recommandée, avant l'expiration du délai d'enquête (date du sceau postal) à Service des forêts et de la nature, 2^{ème} arrondissement forestier Singine-Lac, Amselweg 6, Postfach 35, 1718 Rechthalten.

Les oppositions doivent être succinctement motivées et contenir des conclusions.

Pour le reste, la procédure est régie par les articles 197 et suivants de la loi sur les améliorations foncières (LAF) et par les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage,

Rechthalten, le 05 avril 2024

C. Adelt

Forstingenieur Adjunkt 2. Forstkreis
Ingénieur forestier adjoint 2^e arrdt for.

Rechthalten, le 05 avril 2024

Elargissement du virage de la route forestière, mise à l'enquête publique

Mesdames et Messieurs,

Le 2ème arrondissement forestier Singine-Lac prévoit d'élargir de quelques mètres le chemin d'accès existant au Chablais dans le secteur de la gare de Sugiez, afin de le rendre à nouveau carrossable pour les machines forestières et les camions. Pour ce faire, il est prévu d'élargir un tronçon de chemin existant de 45 mètres.

La procédure d'autorisation de construire déterminante pour le présent projet est réglée par la loi sur les améliorations foncières (LAF). Le Service des forêts et de la nature se charge de la procédure.

Je vous prie de déposer le présent dossier de projet pendant 30 jours à l'administration communale. Le SFN va publier la mise à l'enquête dans la feuille officielle du 12.04.2024. A la fin du délai de mise à l'enquête, veuillez envoyer à l'arrondissement forestier une confirmation de mise à l'enquête ainsi que les oppositions reçues.

Pour toutes questions, l'auteur du projet Christoph Aeberli (079 222 45 59) se tient volontiers à votre disposition.

Avec mes meilleures salutations



Christoph Aeberli
Ingénieur forestier adjoint du 2^{ème} arrondissement forestier Singine-Lac

Anhang / Annexe

—
- Auflagetext / Texte de la mise à l'enquête

Kopie / Copie (ohne Beilagen)

—
- Forstbetrieb Galm Murtensee
- TPF INFRA

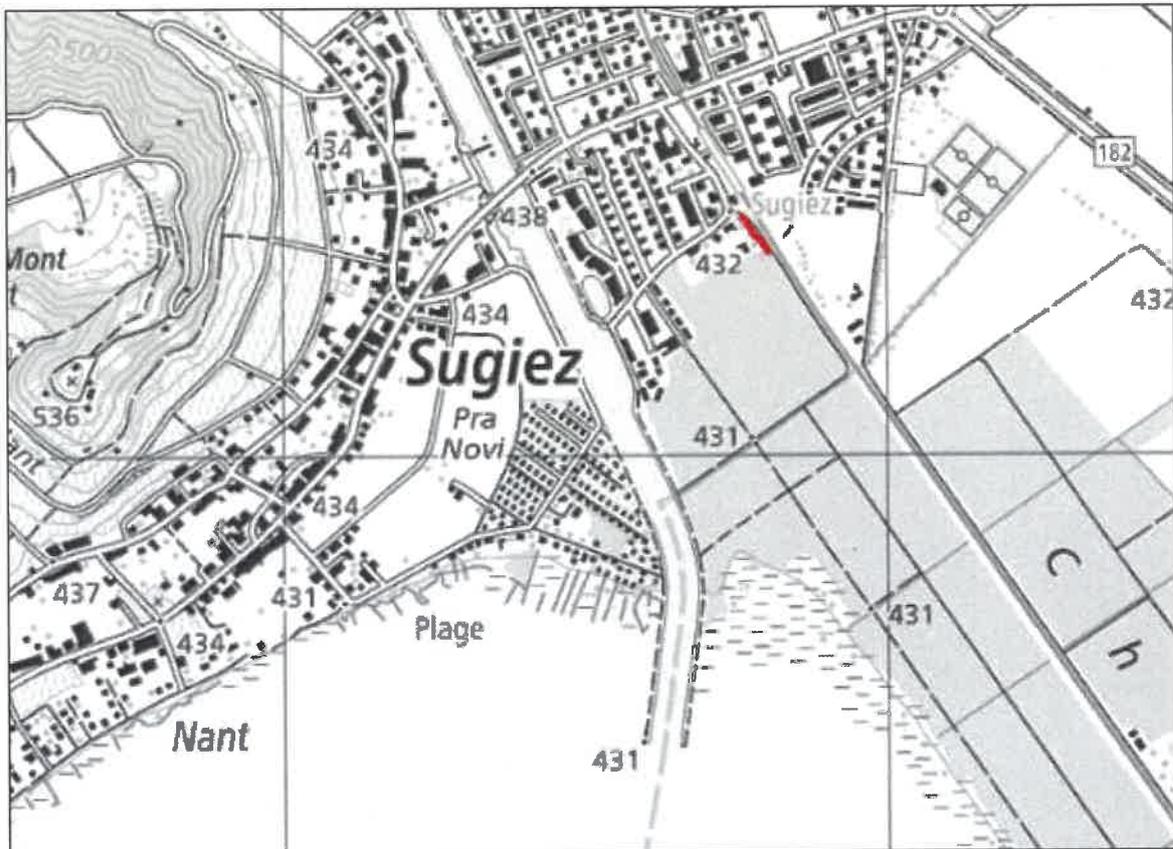
Auflage

Kanton Freiburg

Gemeinde: Mont-Vully (secteur Bas-Vully)

WALDERSCHLIESSUNG CHABLAIS – KURVENVERBREITERUNG PASSAGE BAHNHOF SUGIEZ

TECHNISCHER BERICHT



15.12.2023

Bauherrschaft:

Amt für Wald und Natur (WNA)
2. Forstkreis Sense-See
Amselweg 6
1718 Rechthalten

Projektverfasser:

Christoph Aeberli
2. Forstkreis Sense-See
Amselweg 6
1718 Rechthalten

Tel.: 026 305 75 09
E-Mail: christoph.aeberli@fr.ch